

BOSNIE-HERZÉGOVINE

| Faits marquants |

- Le HCR a apporté une aide au rapatriement de 620 réfugiés en Croatie, et quelque 200 personnes vulnérables ont été assistées en vue d'une intégration locale en Bosnie-Herzégovine.
- Un immeuble de logements sociaux a été construit à Jablanica, permettant ainsi l'intégration locale de sept familles de déplacés internes vulnérables qui avaient été transférés d'un centre d'hébergement collectif non conforme aux normes requises. Quelque 96 déplacés internes de retour ont déménagé dans des maisons individuelles et ont pu bénéficier de projets générateurs de revenu.
- Quelque 5 300 rapatriés vulnérables ont amélioré leur autosuffisance grâce à des projets communautaires à petite échelle dans plus de 30 municipalités de rapatriement.
- L'Organisation a offert une assistance juridique gratuite aux groupes de Roms afin de prévenir et réduire l'apatridie. Plus de 300 personnes ont été enregistrées à la naissance et quelque 1 500 documents d'état civil ont été obtenus.

| Environnement opérationnel

Les divisions ethniques et nationales, les structures administratives complexes et les problèmes socio-économiques, y compris un taux de chômage élevé, ont continué à être de véritables fléaux en Bosnie-Herzégovine en 2009. Les progrès en vue de l'intégration européenne sont restés limités. Les mandats du Haut Représentant et de la force de l'Union européenne (EUFOR) ont été prolongés jusqu'en 2010.

Le HCR a continué à trouver des solutions pour les déplacés internes, les réfugiés, les rapatriés et les personnes risquant l'apatridie, principalement les Roms. Cependant, la question du déplacement est demeurée éminemment politique. La révision proposée de la stratégie de mise en oeuvre de l'annexe VII des accords de paix de Dayton, destinée à ouvrir de nouvelles perspectives de solutions durables, n'a pas été adoptée en raison de différends politiques.

La question du logement est demeurée une source d'inquiétude, surtout pour les individus vulnérables vivant encore dans des centres d'hébergement collectif. D'autres besoins se rapportaient à des perspectives de moyens d'existence, l'accès sans discrimination aux droits socio-économiques et civiques fondamentaux, notamment pour



les groupes minoritaires, et l'accès aux documents d'état civil, particulièrement pour les Roms.

| Réalisations et impact |

• Objectifs principaux

Les principaux buts du HCR en Bosnie-Herzégovine étaient de promouvoir des solutions durables pour tous les groupes relevant de sa compétence, garantir l'accès à la protection et aux droits et services sociaux et économiques, et aider les autorités à développer un cadre juridique national et un régime d'asile qui soient compatibles avec les normes internationales. L'Organisation a également cherché à identifier des solutions durables pour les résidents ayant des besoins spécifiques dans des centres d'hébergement collectif. Enfin, elle a visé à réduire les violences sexuelles et sexistes grâce à de larges activités de sensibilisation.

Personnes relevant de la compétence du HCR					
Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	6 900	1 300	50	12
	Pays divers	190	190	52	47
Demandeurs d'asile	Serbie	350	350	45	47
	Pays divers	20	20	18	6
PDI	Bosnie-Herzégovine	113 600	45 100	52	19
Apatrides*	Apatrides	9 700	500	52	-
Déplacés de retour et ceux dans une situation assimilable	Bosnie- Herzégovine	300	300	51	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Anciens déplacés internes relevant de la compétence du HCR	46 800	-	51	-
	Anciens réfugiés bosniaques relevant de la compétence du HCR	4 000	-	51	-
Rapatriés (réfugiés)	Pays divers	900	10	-	-
Total		182 760	47 770		

* La grande majorité de cette population est composée d'invidus dont la nationalité bosniaque n'a pas encore été officiellement reconnue.

○ Protection et solutions

Le HCR a encouragé les autorités à résoudre la situation prolongée de quelque 7 000 réfugiés de Croatie et de soutenir l'intégration de personnes vulnérables ne pouvant ou ne voulant pas rentrer. L'Organisation a assisté quelque 620 réfugiés à rentrer en Croatie, en offrant des indemnités de transport et de rapatriement et en prodiguant aux réfugiés qui souhaitaient s'intégrer localement des conseils juridiques gratuits.

À la fin de l'année 2009, le pays comptait 113 600 personnes déplacées, y compris 7 000 personnes extrêmement vulnérables vivant dans l'indigence dans des centres d'hébergement collectif. En dépit des efforts déployés pour trouver des solutions durables, les personnes déplacées ont été confrontées à des obstacles tels que des perspectives limitées de moyens d'existence et l'absence d'accès aux services publics, à l'éducation et aux soins de la santé.

Dans certains cas, les perspectives de retours durables des minorités ont connu un ralentissement en raison de discriminations continues. Des progrès ont toutefois été accomplis grâce à la construction d'un immeuble de logements sociaux et la reconstruction de maisons pour les personnes déplacées vulnérables afin de les aider à quitter les centres d'hébergement collectif. L'Organisation a également soutenu leur réintégration et leur autosuffisance grâce à des projets générateurs de revenus.

Fin 2009, il y avait quelque 370 demandeurs d'asile en Bosnie-Herzégovine, provenant principalement du Kosovo, avec 50 nouvelles demandes présentées au cours de l'année. Le travail s'est poursuivi en vue de développer la capacité nationale nécessaire pour faire fonctionner un système d'asile, mais le HCR a continué à examiner certaines demandes d'asile individuelles. Des occasions de réinstallation ont été identifiées pour un certain nombre de réfugiés vulnérables.

Le HCR a assisté le Gouvernement dans le développement et la mise en œuvre de la législation pertinente, en particulier le nouvel arrêté relatif à l'asile. Il a également soutenu des projets spécifiques dans les communautés accueillant des réfugiés et plaidé pour la naturalisation facilitée des réfugiés.

L'Organisation a continué à identifier et assister des apatrides ou ceux qui étaient en danger d'apatridie, en particulier au sein de la minorité rom. L'Organisation a travaillé à garantir l'incorporation des principes de prévention et de réduction de l'apatridie dans les lois relatives à la citoyenneté du pays. Deux projets ciblant l'enregistrement civil et l'accès aux droits, y compris à la citoyenneté, a permis aux membres de la

communauté rom d'obtenir des certificats de naissance, des cartes d'identité et autres documents d'état civil.

L'Organisation a abordé les questions de la traite des êtres humains et des violences sexuelles et sexistes grâce à des activités de sensibilisation et la collaboration avec de nombreux partenaires. L'Organisation a entretenu un refuge pour les survivants de violence domestique et de la traite des êtres humains où 41 femmes ont reçu une assistance psychosociale, médicale ou autre de façon immédiate.

○ Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : le HCR et son partenaire d'exécution ont reconstruit 23 maisons à l'intention de 96 bénéficiaires rapatriés, et un immeuble de logements sociaux a été construit à Jablanica pour sept familles vulnérables qui ont été transférées d'un centre d'hébergement collectif. L'Organisation a entretenu un refuge pour les victimes de violence domestique et de la traite des êtres humains à Sarajevo.

Activités génératrices de revenus : le travail indépendant et les perspectives d'amélioration des moyens d'existence pour quelque 60 rapatriés et déplacés internes ont été soutenus par l'intermédiaire de projets individuels générateurs de revenus sur mesure. Cette assistance a favorisé la durabilité des retours ainsi qu'une plus grande autonomie des bénéficiaires, que ce soit dans les milieux rural ou urbain. De plus, 20 familles de réfugiés et quelque 200 réfugiés croates ayant choisi l'intégration locale ont reçu un soutien grâce à des projets générateurs de revenus.

Appui opérationnel (aux agences) : l'information destinée au public et des activités de sensibilisation ont contribué à une plus grande ouverture à l'égard des personnes relevant de la compétence du HCR.

Assistance juridique : le HCR a prolongé l'assistance juridique gratuite à plus de 7 200 personnes provenant de différents groupes de personnes relevant de la compétence du HCR. Près de 1 000 réfugiés de Croatie ont reçu des conseils juridiques concernant le processus de rapatriement. Des conférences et des ateliers ont été organisés à l'intention de la société civile au niveau local, des organisations internationales et des employés de l'État concernés par les questions de déplacement. Des guides et des dépliants sur la prévention et la réduction de l'apatridie ont été publiés et disséminés.

Besoins domestiques : quelque 620 réfugiés rapatriés en Croatie ont reçu une assistance financière. Toutes les femmes vivant dans des centres d'accueil ont reçu des articles sanitaires et des protections hygiéniques chaque mois. Le HCR a aidé quelque 20 familles de rapatriés vulnérables en leur offrant du bétail et des machines agricoles, afin de soutenir leur retour.

Santé et nutrition : l'Organisation a assuré des soins de santé de base grâce à la présence régulière d'un médecin et d'une infirmière dans les centres d'accueil.

Services communautaires : quelque 800 personnes ont participé à des activités de services sociaux et communautaires, y compris la formation professionnelle et des sessions de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes. Plus de 90 pour cent des enfants dans deux centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont terminé leur année scolaire avec succès.

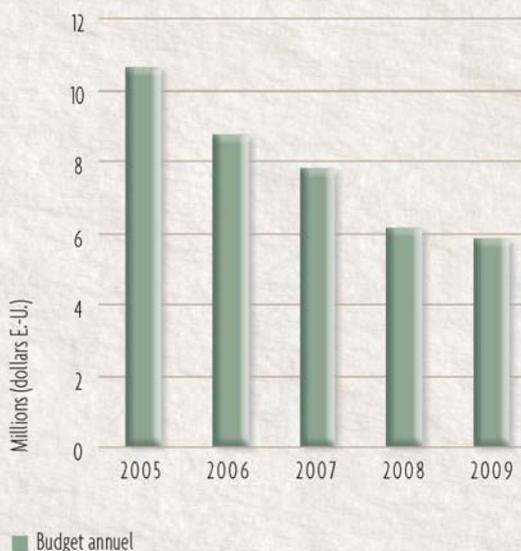
Transport et logistique : l'Organisation a assuré le transport à l'intention de quelque 730 rapatriés avec leurs effets personnels, a distribué des articles de secours à des bénéficiaires dans l'ensemble du pays, et transporté des enfants afin de leur permettre de prendre part à des activités récréatives ou relatives à l'éducation.

Vivres : le HCR a assuré la distribution mensuelle de colis de vivres à tous les résidents de centres d'accueil, ainsi qu'aux nourrissons et enfants de moins de 10 ans. Les mères allaitant ont reçu de la nourriture et du lait complémentaires. Quelque 200 résidents des centres d'accueil ont reçu des indemnités mensuelles pour obtenir des légumes et des fruits frais.

● *Contraintes*

L'environnement politique interne s'est avéré être la principale contrainte. Les incidents inter-ethniques sont devenus plus fréquents en 2009 et les réformes administratives, l'état de droit et la question d'une gouvernance efficace sont demeurés problématiques. Cette situation, associée à de graves difficultés économiques et financières, a restreint les perspectives de retour et d'intégration locale.

Dépenses en Bosnie-Herzégovine
2005 - 2009



| Informations financières |

Le budget et le financement de l'opération sont restés stables, bien que certains projets aient été affectés par les pertes liées aux fluctuations des taux de change. Une priorisation opportune des activités de programme, la compensation partielle des pertes de taux de change subies et une mise en œuvre prudente ont permis à l'Organisation de fournir l'assistance comme prévu.

| Organisation et mise en œuvre |

Les opérations du HCR en Bosnie-Herzégovine ont été gérées par la délégation à Sarajevo avec le soutien d'une unité de terrain et de 35 membres du personnel au total, à savoir trois administrateurs internationaux et 28 employés nationaux, ainsi que quatre Volontaires des Nations Unies (VNU).

| Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a développé un partenariat dynamique avec la Direction du développement et de la coopération de la Confédération helvétique dans le cadre d'un projet visant à soutenir les membres vulnérables de la communauté rom. Le HCR a consolidé son partenariat avec les ministères de l'État chargés des questions de réfugiés et de personnes déplacées. Le HCR a également continué à jouer un rôle d'observateur au sein de la Commission nationale pour les réfugiés et les personnes déplacées. L'Organisation a renforcé sa collaboration avec l'OSCE, la délégation de l'Union européenne, la Mission de police de l'Union européenne (EUPM), la force de l'Union européenne (EUFOR), le Coordonnateur résident de l'ONU, l'OTAN, le FMI et la Banque mondiale. Le HCR est un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et a participé aux réunions hebdomadaires du Haut Représentant international en Bosnie-Herzégovine.



Un rapatrié bosniaque achète des pommes de terre au marché.

Évaluation générale

Le HCR a soutenu ses efforts en vue d'améliorer la législation relative à l'asile et aux réfugiés. L'Organisation a également appuyé la recherche de solutions durables, en particulier pour les personnes relevant de sa compétence appartenant à des groupes extrêmement vulnérables. Une réponse au problème de l'apatridie a été trouvée par l'intermédiaire de services fournis en vue de réduire le risque d'apatridie chez les Roms. Des efforts supplémentaires de plaidoyer ont attiré l'attention des autorités et des acteurs internationaux sur la question du déplacement interne.

Le HCR et la communauté internationale devront continuer à s'engager dans des efforts en vue de clore le chapitre du déplacement en Bosnie-Herzégovine. Les centres d'hébergement collectif seront évacués si des possibilités garantissant des conditions de vie dignes et des perspectives de moyens d'existence durables sont disponibles. Les autorités devraient recevoir davantage d'aide pour pouvoir mener à bien des politiques de protection sociale dans les domaines des logements sociaux, du soutien psychosocial et des soins gériatriques. Le HCR et ses partenaires devront redoubler d'efforts pour permettre

aux rapatriés issus des minorités, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de bénéficier de leurs droits.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Gouvernement : ministère des Droits de l'homme et des réfugiés, ministère de la Sécurité	
ONG : Bosanski Humanitarni Logisticki Servis, Catholic Relief Services, Fondation pour la démocratie locale, Hilfswerk Austria, Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine, Udruzenje Kali Sara - Crna Sara, Vasa Prava	
Partenaires opérationnels	
Gouvernement : ministère de la Fédération pour les personnes déplacées et les réfugiés, Republika Srpska ministère pour les réfugiés et les personnes déplacées	
Autres : Union européenne, Haut Représentant international en Bosnie-Herzégovine, OSCE, Équipe des Nations Unies dans le pays, PNUD, Banque mondiale, Direction du développement et de la coopération de la Confédération helvétique	

Budget, revenus et dépenses en Bosnie-Herzégovine (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	6 103 311	867 974	5 032 317	5 900 291	5 847 831

Note: Les revenus issus des contributions incluent les contributions affectées au niveau du pays et n'incluent pas les coûts d'appui de sept pour cent prélevés sur les contributions NAM. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR en Bosnie-Herzégovine (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours		Projets des années précédentes	
	Budget annuel		Budgets annuel et supplémentaire	
Protection, suivi et coordination	638 678		0	
Abris et infrastructure	918 402		94 889	
Activités génératrices de revenus	378 899		(1 953)	
Appui opérationnel (aux agences)	155 756		1 622	
Assistance juridique	703 558		18 244	
Besoins domestiques	307 171		4 699	
Éducation	7 333		170	
Santé et nutrition	19 443		853	
Services communautaires	810 539		(3 588)	
Transport et logistique	272 882		(1 208)	
Vivres	38 487		287	
Versements aux partenaires d'exécution	401 260		(114 014)	
Sous-total des activités opérationnelles	4 652 408		0	
Appui aux programmes	1 195 423		0	
Total des dépenses	5 847 831		0	
Annulation sur les dépenses des années précédentes			(11 162)	
Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	3 650 592			
Dépenses rapportées	(3 249 332)			
Solde	401 260			
Rapport de l'année précédente				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier			169 892	
Dépenses rapportées			(114 014)	
Remboursés au HCR			(54 281)	
Ajustement dû aux taux de change			0	
Dû au 31 décembre			1 597	